

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
3 avril 2024
Date d'affichage

3 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf avril, à vingt heures précises,

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absente et excusée :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE DÉPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE 2024 - 020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent Guillet.

Laurent GUILLET rappelle le programme, qu'il avait présenté concernant le projet de rénovation de la voie communale numéro 405. (Sortie agglomération Saint Roch jusqu'à la mitoyenneté avec Bonnétable)

En effet, outre les travaux d'élagage, et après consultation de l'agence des territoires de la Sarthe, il y avait lieu d'effectuer des travaux de re profilage, curage des fossés puis pose d'enduit bicouche.

De plus, un besoin de renforcement sur les trois virages prononcés était conseillé, par une poutre béton pour éviter l'affaissement de la voirie.

Un programme de travaux sur deux ans a donc été proposé :

En 2023 : Installation des poutres rive en Béton et re profilage de chaussée en enrobe BB 0/6.

En 2024 : Fin du reprofilage et enduit d'usure bicouche hors agglomération Rue Saint-Roch

La deuxième tranche ayant été validé par le Conseil municipal et le budget étant alloué pour ces travaux, Laurent Guillet propose au Conseil municipal de faire une demande d'aide départementale pour l'entretien de la voirie communale à hauteur de 50 %.

Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :

DÉCIDE de valider la tranche de travaux ci-dessus présentée,

DÉCIDE de valider la tranche de travaux 2024 pour un montant maximal de 50 000 euros TTC comme prévu au budget primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à adresser la demande de subvention auprès du Conseiller Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER